

Entrepreneurs, dites NON à une loi qui impose la représentativité syndicale dans les TPE !

Mobilisez-vous ! Quelques minutes suffisent !

L'UPE 13 se mobilise pour s'opposer fortement à l'obligation de régler en urgence le dialogue social dans les TPE de moins de 11 salariés comme le prévoit le projet de loi présenté le 12 mai 2010 en conseil des ministres et examiné par le Sénat les 8 et 9 juin prochains.

Ce projet prévoit de faire voter les salariés des TPE non pas pour des candidats mais pour des syndicats qui désigneraient ensuite leurs représentants dans les commissions paritaires des TPE.

Participez à notre action en transmettant le courrier ci-dessous, par un simple clic, à Monsieur Alain GOURNAC, rapporteur du projet devant le Sénat et à Monsieur Dominique DORD, rapporteur du projet à l'Assemblée Nationale. Ce courrier sera adressé également à Messieurs Xavier BERTRAND, Secrétaire Général de l'UMP, Jean François COPE, président du groupe UMP à l'Assemblée Nationale, et Gérard LONGUET, président du groupe UMP au Sénat.

Plus forte sera votre mobilisation, plus nous aurons de chances d'écarter un tel projet de loi nocif pour le développement de nos TPE.

Monsieur le Parlementaire,

Je suis entrepreneur d'une TPE / PME et je tiens à vous faire part de ma totale désapprobation face au projet de loi dont vous êtes le rapporteur et qui vise à imposer en urgence la mise en place d'une représentativité syndicale dans les TPE alors même que le dialogue social y est d'ores et déjà pratiqué au quotidien.

En cette période de crise, le développement de mon entreprise ne dépend certainement pas du règlement urgent de cette question.

Par cette démarche vous allez à l'encontre de l'intérêt des petites entreprises

Il faudrait plutôt trouver les voies et moyens pour maintenir l'activité économique, résoudre les problèmes de trésorerie, des TPE, améliorer leur rentabilité, augmenter leurs fonds propres et leur permettre ainsi d'embaucher à nouveau.

Cette position est d'ailleurs partagée par les partenaires sociaux des Bouches du Rhône qui ont tiré la sonnette d'alarme au travers d'une motion majoritaire signée le 7 mai 2010.

L'instauration d'un système de représentation non adapté aux TPE et figé par un texte qui risque d'alourdir voire même de briser des relations qui aujourd'hui vivent de façon naturelle, et de se heurter dans sa mise en œuvre aux mêmes difficultés que celles rencontrées lors de la création des délégués de site.

Je suis convaincu que l'amélioration du dialogue social contribue au développement des performances des TPE et la meilleure façon de le rendre plus efficace est de laisser les acteurs en décider entre eux.

Aussi je vous demande de tout mettre en œuvre pour que ce projet de loi n'aboutisse pas afin de préserver nos TPE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Parlementaire, l'expression de ma considération distinguée.